

GUIDE DE PRÉVENTION

Moustique tigre

Aedes albopictus — identifier, prévenir, signaler.
Ressource libre de droits pour les communes et leurs
administrés.

Grand public



nuisibles-service-idf.fr · Édition 2026

Le moustique tigre en France

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive originaire d'Asie du Sud-Est, introduite en France métropolitaine en 2004 dans les Alpes-Maritimes. Depuis cette date, il a progressé de manière continue et est désormais implanté dans la grande majorité des départements de métropole. Selon le bulletin de surveillance du ministère chargé de la Santé, plus de 78 départements étaient classés en niveau 1 (présence durable) au 1er janvier 2024.

Contrairement aux moustiques autochtones, le moustique tigre vit principalement à proximité immédiate des habitations humaines. Il pond ses oeufs dans de très petits volumes d'eau stagnante, parfois quelques millilitres seulement, ce qui rend la lutte au niveau individuel particulièrement déterminante. Une coupelle de pot de fleurs, un seau oublié, une gouttière obstruée ou un pli de bâche peuvent suffire à produire plusieurs dizaines d'individus par semaine pendant la saison active, qui s'étend généralement de mai à novembre.

À retenir

Le moustique tigre se reproduit dans les eaux stagnantes situées à proximité des habitations. La lutte la plus efficace consiste à supprimer ces gîtes larvaires, et non à traiter les adultes par insecticide.

Comment l'identifier

Le moustique tigre est un insecte de petite taille, d'environ 5 millimètres, soit nettement plus petit qu'un moustique commun. Il se distingue par un corps noir profond marqué de rayures blanches très contrastées, présentes sur les pattes, le thorax et l'abdomen. Une ligne blanche unique parcourt le milieu du dos, du thorax jusqu'à la tête. Son vol est silencieux et il pique principalement de jour, avec des pics d'activité en début et en fin de journée.

Différencier le moustique tigre des autres espèces

Caractéristique	Moustique commun (<i>Culex</i>)	Moustique tigre (<i>Aedes albopictus</i>)
Taille	6 à 10 mm	environ 5 mm
Couleur	Brun à beige	Noir avec rayures blanches
Activité	Crépuscule et nuit	Journée, surtout matin et soir
Bruit du vol	Audible	Silencieux
Distance de vol	Plusieurs kilomètres	Environ 150 mètres

Les 10 gestes pour supprimer les gîtes larvaires

La lutte contre le moustique tigre repose avant tout sur la suppression des points d'eau stagnante où la femelle pond ses oeufs. Une vérification hebdomadaire de l'ensemble des extérieurs, du printemps à l'automne, est recommandée par les agences régionales de santé.

1. **Vider les coupelles sous les pots de fleurs** chaque semaine, ou les remplir de sable pour empêcher la stagnation.
2. **Couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie** avec une moustiquaire ou un couvercle adapté.
3. **Curer les gouttières et chéneaux** au moins deux fois par an pour assurer leur écoulement.
4. **Ranger à l'abri ou retourner** les seaux, arrosoirs, brouettes, jouets d'enfants et autres contenants susceptibles de retenir l'eau.
5. **Vérifier les bâches** de piscine, de barbecue ou de mobilier de jardin et éliminer les plis qui retiennent l'eau.
6. **Entretien des piscines** en service par traitement régulier ; vidanger ou couvrir hermétiquement les piscines hors service.
7. **Renouveler l'eau des vases** et abreuvoirs pour animaux tous les trois à quatre jours.
8. **Comblent les creux d'arbres** avec du sable et nettoyer les regards d'évacuation.
9. **Élaguer la végétation dense** qui constitue des zones de repos pour les moustiques adultes.
10. **Sensibiliser le voisinage** : un seul gîte non traité dans la rue suffit à maintenir une population active.

Attention

Une seule femelle peut pondre jusqu'à 200 oeufs tous les quatre jours. Ces oeufs résistent à la dessiccation et peuvent rester viables plusieurs mois en attendant la prochaine pluie.

Le risque sanitaire

Le moustique tigre est un vecteur potentiel de plusieurs arbovirus qui, bien que tropicaux à l'origine, font désormais l'objet de cas autochtones réguliers en France métropolitaine pendant la période d'activité du moustique, soit du 1er mai au 30 novembre.

Maladies transmissibles

La **dengue** provoque une fièvre élevée, des douleurs articulaires et musculaires intenses, parfois accompagnées d'une éruption cutanée. La majorité des formes sont bénignes, mais des formes sévères peuvent nécessiter une hospitalisation. Santé publique France a recensé plus de 65 cas autochtones en 2022 et un nombre record en 2023 dans plusieurs départements méridionaux.

Le **chikungunya** se traduit par une fièvre brutale et des douleurs articulaires souvent invalidantes pouvant persister plusieurs semaines. Le **Zika** entraîne généralement des formes peu symptomatiques, mais présente un risque particulier en cas de grossesse en raison de complications neurologiques foetales documentées.

Ces trois virus ne se transmettent pas directement de personne à personne. Le cycle de transmission nécessite une piqûre par un moustique infecté, généralement après qu'il ait piqué un voyageur de retour d'une zone d'endémie. C'est pourquoi le signalement et la lutte locale autour des cas importés sont déterminants.

Se protéger des piqûres au quotidien

Lorsque la suppression des gîtes ne suffit pas à éliminer les piqûres, plusieurs gestes complémentaires permettent de réduire l'exposition individuelle. Le port de vêtements longs, amples et de couleur claire en début de matinée et en fin de journée constitue la première barrière physique. L'application de répulsifs cutanés contenant du DEET (à concentration 30 % chez l'adulte), de l'icaridine, de l'IR3535 ou du PMD (citriodiol) sur les zones de peau exposées est recommandée par le Haut Conseil de la santé publique pour les périodes d'exposition.

L'installation de moustiquaires aux fenêtres, en particulier dans les chambres à coucher, et le maintien de ventilateurs en intérieur (le moustique tigre est un vol faible, perturbé par les courants d'air) complètent utilement la protection. Pour les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes, le recours à des répulsifs adaptés et validés pour ces publics doit être privilégié, après avis pharmaceutique le cas échéant.

Comment signaler une présence

Toute personne constatant la présence d'un moustique tigre, en particulier dans un département où il n'est pas encore signalé, est invitée à le signaler sur le portail officiel mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Procédure de signalement

- Se rendre sur le portail **signalement-moustique.anses.fr**
- Joindre une photographie nette de l'insecte capturé
- Préciser la commune et le lieu-dit de l'observation
- Indiquer la date d'observation

Le signalement permet aux opérateurs publics de démoustication et aux ARS d'orienter la surveillance entomologique et les actions de prévention. Il contribue également à la cartographie nationale de l'implantation de l'espèce.

En cas de symptômes

En cas de fièvre brutale au retour d'un voyage en zone tropicale ou pendant la saison du moustique tigre, consultez un médecin et signalez l'épisode. Un dépistage et un isolement vis-à-vis des piqûres permettent d'éviter la transmission locale.

Réagir collectivement en copropriété, école ou commerce

La lutte contre le moustique tigre ne peut être pleinement efficace que si elle est menée à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble. Le rayon de vol moyen d'*Aedes albopictus* étant d'environ 150 mètres, l'efficacité d'une action individuelle est immédiatement compromise par l'inaction des propriétés voisines. En copropriété, le syndic peut inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale un plan de vérification des parties communes : toits-terrasses, locaux poubelles, regards, jardins, parkings extérieurs, descentes d'eau pluviale, fontaines décoratives. Une tournée hebdomadaire confiée au gardien ou à un prestataire d'entretien suffit dans la plupart des cas à maintenir le site exempt de gîtes larvaires.

Pour les établissements scolaires, les services de gestion des bâtiments doivent inclure dans leur programme d'entretien hebdomadaire une vérification des cours, préaux, locaux techniques et points d'arrosage. La sensibilisation des élèves, intégrée aux enseignements d'éducation à la santé, contribue par ailleurs à diffuser les bonnes pratiques jusque dans les foyers. Les commerces disposant d'un extérieur (restaurants, hôtels, jardineries, garages) ont tout intérêt à former leur personnel à l'identification et à la vidange des gîtes potentiels, et à intégrer cette vérification dans leur procédure d'ouverture matinale, comme l'une des opérations de routine au même titre que le nettoyage de la terrasse ou la vérification des stocks.

Idées reçues et clarifications

Plusieurs idées reçues persistent autour du moustique tigre et freinent l'efficacité de la lutte collective. Les clarifications suivantes, issues des publications de l'Anses et de Santé publique France, permettent de fonder l'action sur des faits vérifiés.

- « **Les insecticides du commerce résolvent le problème** » — Faux. Ils éliminent une fraction des moustiques adultes mais ne touchent pas les œufs ni les larves, qui réapparaîtront en quelques jours. Sans suppression des gîtes, l'infestation se reconstitue immédiatement.
- « **Les bracelets et lampes anti-moustiques sont efficaces** » — Pour partie. Les répulsifs cutanés à base de DEET, IR3535 ou icaridine peuvent réduire les piqûres pendant quelques heures. Les lampes à ultrasons et bracelets à huiles essentielles n'ont pas démontré d'efficacité significative dans les études indépendantes.
- « **Les chauves-souris suffisent à réguler les populations** » — Faux. Si les chiroptères consomment des insectes, leur prédation ne réduit que marginalement les populations de

moustiques tigres dont la reproduction est extrêmement rapide.

- « **Les moustiques tigres ne piquent que la nuit** » — Faux. À la différence des moustiques communs, le moustique tigre est diurne, avec un pic d'activité matinal et au crépuscule.
- « **Le froid hivernal détruit toute la population** » — Faux. Les œufs résistent au gel et reprennent leur développement au printemps suivant. La saisonnalité réduit l'activité visible mais ne suffit pas à éradiquer l'espèce.

Sources institutionnelles

- Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) — portail de signalement : signalement-moustique.anses.fr
- Santé publique France — Bulletins de surveillance entomologique et épidémiologique des arboviroses
- Ministère chargé de la Santé — Cartographie de l'implantation d'*Aedes albopictus* en France métropolitaine
- Arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la lutte contre les moustiques (modifié)
- Circulaire DGS/RI1/2020/204 du 16 novembre 2020 relative à la prévention et à la lutte contre les arboviroses
- Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV)
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) — Vector-borne diseases

Ressource libre de droits pour les collectivités françaises

www.nuisibles-service-idf.fr/moustique-tigre/

Contact services municipaux : mairies@nuisibles-service-idf.fr